Burkini : “On a affaire à une tentative de banalisation du totalitarisme islamiste”

27/08/2016 à 0h19

Le Conseil d’Etat a suspendu ce vendredi un arrêté «anti-burkini». Pour Catherine Kintzler, professeur émérite de l’Université Lille-III, il ne s’agit pas d’une question juridique liée à la laïcité, mais d’une question davantage politique liée à l’acceptation (ou non) du communautarisme islamiste.

> *Le motif de trouble avéré à l’ordre public peut parfois être avancé, mais cela ne peut être que ponctuel et temporaire. Il s’agit bien d’un combat idéologique et politique au sens où la conception de la cité est engagée.*

[…] Il ne suffit pas de ramener le port du «burkini» à un simple geste communautariste au sens social. Cela va bien plus loin et touche le domaine politique: un jalon s’ajoute à tous ceux posés par une version ultra-réactionnaire et totalitaire de l’islam politique depuis une quarantaine d’années. **La forte coïncidence chronologique avec les attentats tragiques de ces derniers mois – et tout particulièrement le massacre du 14 juillet à Nice- le situe comme une provocation politique.** Laurence Rossignol a raison de parler d’un «étendard»: on est bien au-delà du moment d’expression religieuse! Ce qui compte ici n’est pas un événement isolé, mais la série, sa continuité et sa cohérence. Une fois de plus, dans un contexte aggravé, on a affaire à une tentative de banalisation du totalitarisme islamiste. Ce «burkini» est très récent, personne ne s’y trompe – on se demande même ce que les islamo-totalitaires vont encore inventer pour pourrir la vie des gens. […]

Je pense que ce combat implique un devoir de réprobation publique, dans le cadre et les limites du droit commun bien sûr.
Minimiser ces accoutrements revient à les soutenir, contribue à les imposer, à les rendre ordinaires, et donc à accoutumer un totalitarisme. Non, il faut que cela reste extra-ordinaire. Faire en sorte que la manifestation publique de ces marquages soit soulignée, questionnée, critiquée, expliquée dans sa signification politique. Faire en sorte que cela ne soit pas inclus dans le paysage, que ces affichages restent «remarquables» et remarqués. On peut les tolérer et exprimer sa réprobation en disant toute l'horreur qu'ils inspirent. La loi ne les interdit pas: mais ce n'est pas pour cela qu'ils doivent devenir une norme.
Si ne pas porter de voile, si porter une jupe courte, si porter un maillot deux-pièces, si s'attabler seule à la terrasse d'un café, si tout cela devient pour certaines femmes un acte d'héroïsme social, c'est qu'on a déjà accepté que cela le devienne pour toutes, c'est qu'on a déjà accepté de ne pas faire attention aux signaux envoyés par un totalitarisme féroce: c'est l'inverse qui devrait être «normal».